



Absence au travail pour cause d'intempéries

Par **liodesign**, le **12/01/2009** à **11:13**

Pour cause d'intempéries je n'ai pas pu me rendre sur mon lieu de travail deux jours de suite (les autoroutes étaient toutes fermées). Le troisième jour ma voiture est tombée en panne (je n'ai donc pas pu aller travailler non plus) Mon employeur refuse de me rémunérer. Je voudrais savoir si j'ai un recours pour être rémunéré puisque je ne suis pas responsable des routes bloquées. Un accord à l'amiable est-il le seul recours?
Merci d'avance

Par **Visiteur**, le **12/01/2009** à **20:49**

dans le midi on dit bonjour enfin normalement.....

donc bonjour liodesign

voir le poste page 4

Neige, temps de travail, CIHR ??

ou il parle de :CICH (j'ai demandé l'explication mais il n'est pas revenu)...

sinon j'en sais rien... je ne me suis jamais penchée sur le problème vu qu'on n'avait pas vu ça depuis 21 ans (ça je m'en souviens mais à l'époque je ne bossais pas).

moi aussi pas bossé depuis mercredi.. et dur dur la reprise ce matin.... c'était encore

verglacé.....